



11598/20

(OR. en)

PRESSE 26
PR CO 26

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3774^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 12 octobre 2020

Président

Josep Borrell

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Questions d'actualité	5
Dialogue entre Belgrade et Pristina	5
Biélorussie.....	6
Russie	6
Amérique latine et Caraïbes	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Établissement d'un mécanisme de consultations bilatérales/dialogue politique à haut niveau entre l'UE et le Panama	7
– UE-Colombie: Déclaration conjointe pour un dialogue sur l'environnement, l'action pour le climat et le développement durable et instrument non contraignant en vue de renforcer et d'élargir les relations	7
– Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation des armes chimiques	7
– Décision du Conseil relative à la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes	8
– Décision du Conseil modifiant la décision concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Nicaragua - réexamen.....	8
– Décision du Conseil sur une action de l'Union européenne à l'appui du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies pour le Yémen (UNVIM)	8
– Bosnie-Herzégovine: le Conseil adopte des conclusions sur l'opération EUFOR Althea	8

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

– Commission européenne - Nomination d'un nouveau membre	9
--	---

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Fonds pour la migration, les frontières et la sécurité 9
- Rapport annuel d'Eurojust 9
- Évaluation Schengen - Islande 10

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Messages clés du comité de la protection sociale sur le rapport relatif au suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale 10
- Messages clés du Comité de l'emploi établis sur la base du rapport annuel sur les résultats en matière d'emploi et du relevé des résultats en matière d'emploi..... 10

TRANSPORT

- Coopération avec les États-Unis en matière de sécurité aérienne..... 10
- Décision relative au transport international de marchandises par route 11

POLITIQUE COMMERCIALE

- Décision de présenter une demande visant à devenir membre de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)..... 11
- Décision du Conseil relative au règlement des différends au sein du Comité APE..... 11
- Décision relative à la liste d'arbitres dans le cadre du Comité APE 11
- Décision relative au classement dans le cadre de l'Organisation mondiale des douanes 11

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

- Règlement de la Commission concernant les substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents 12
- Règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2018/985 12
- Directive (UE) de la Commission concernant l'étiquetage des substances parfumantes allergisantes dans les jouets..... 12
- Directive (UE) de la Commission relative à l'interdiction de substances parfumantes allergisantes dans les jouets 13
- Règlement de la Commission modifiant le règlement REACH 13

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

- Règlement relatif à l'utilisation de colorants dans les substituts de saumon..... 13

AGRICULTURE

- Règlement concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides..... 14
- Règlement relatif à l'autorisation des importations d'aliments pour animaux familiers en provenance de Géorgie 14

PÊCHE

- Règlement fixant les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques applicables en mer Méditerranée et en mer Noire 15

ENVIRONNEMENT

- UE-Suisse: système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre 15

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Questions d'actualité

Le haut représentant a informé les ministres d'un certain nombre de développements récents et d'événements à venir, en rapport notamment avec la République kirghize, le Mozambique, le sommet UE-Ukraine, le Venezuela et le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024.

En ce qui concerne le Haut-Karabakh, le ministre français des affaires étrangères a informé les ministres des efforts déployés par les coprésidents du groupe de Minsk pour mettre un terme aux hostilités et revenir aux négociations.

Les ministres ont débattu de la manière dont l'UE pourrait apporter un soutien concret au cessez-le-feu conclu le 10 octobre 2020. Ils ont souligné que ce cessez-le-feu devait être respecté et que tous les acteurs régionaux devraient contribuer à mettre un terme à la confrontation armée et contribuer à la paix.

Le Conseil a également été informé des derniers développements intervenus à Varosha et de la notice d'information maritime (NAVTEX) diffusée par la Turquie.

Les ministres ont été d'accord pour estimer que la réouverture de la plage de Varosha sapait la confiance mutuelle et ont souligné que de telles actions attisaient les tensions et qu'il fallait y mettre un terme. Il est essentiel que les efforts déployés sous l'égide des Nations unies pour parvenir à un règlement de la question chypriote soient relancés dès que possible.

De même, les ministres ont souligné que les dernières annonces NAVTEX diffusées par la Turquie concernant les zones maritimes grecques et chypriotes étaient regrettables et qu'elles entraîneraient de nouvelles tensions au lieu de contribuer aux efforts de désescalade que l'UE souhaite voir être déployés et appelle de ses vœux.

Dialogue entre Belgrade et Pristina

Le représentant spécial de l'UE pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux, Miroslav Lajčák, a informé le Conseil de l'état d'avancement du dialogue entre Belgrade et Pristina, ainsi que des défis qui se posent et des perspectives qui s'offrent à cet égard.

Au cours du débat, les ministres ont souligné l'importance que revêt le dialogue pour la stabilité des Balkans occidentaux et ont réaffirmé leur détermination à faire aboutir ce dialogue, en travaillant de bonne foi et dans un esprit de compromis entre les deux parties.

Biélorussie

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la Biélorussie et a adopté des conclusions dans lesquelles il a réaffirmé le soutien uni de l'UE à la souveraineté et à l'indépendance du pays, ainsi qu'aux libertés et droits démocratiques des citoyens biélorusses.

Les ministres ont confirmé qu'Alexander Loukachenko ne disposait d'aucune légitimité démocratique et ont donné leur feu vert politique pour que démarre la préparation d'un nouveau train de sanctions, y compris à l'encontre de Loukachenko et d'autres responsables de haut rang.

Les ministres se sont en outre mis d'accord sur un ensemble concret de mesures que l'UE est prête à proposer pour soutenir une nouvelle Biélorussie, démocratique, ainsi que la société civile.

Conclusions du Conseil sur la Biélorussie

Russie

Le Conseil a tenu un débat sur les relations de l'UE avec la Russie, au cours duquel il a réaffirmé que les cinq principes directeurs approuvés à l'unanimité en mars 2016 restaient pertinents, et qu'il était disposé à les renforcer. Dans ce contexte, les ministres ont souligné que la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk demeurerait une condition essentielle à toute modification substantielle des relations entre l'UE et la Russie.

Le Conseil a souligné la nécessité de renforcer le soutien à la société civile russe et aux défenseurs des droits de l'homme, et de continuer à favoriser le rapprochement entre les peuples.

Par ailleurs, un accord politique est intervenu pour faire avancer l'initiative visant à proposer des mesures restrictives à l'encontre de ceux qui sont liés à la tentative d'assassinat d'Alexeï Navalny.

Amérique latine et Caraïbes

Le débat au sein du Conseil sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes a mis en évidence un sentiment partagé d'urgence quant à la nécessité de relancer le dialogue interrégional, compte tenu de l'importance économique et géopolitique de la région pour l'Europe.

Les ministres ont débattu de la meilleure manière de redynamiser les relations et se sont déclarés prêts à mener avec leurs partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes des politiques ambitieuses en matière environnementale et numérique.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Établissement d'un mécanisme de consultations bilatérales/dialogue politique à haut niveau entre l'UE et le Panama

Le Conseil a approuvé une décision autorisant le SEAE à engager des négociations au nom de l'UE en vue d'établir un mécanisme de consultations bilatérales et de dialogue politique à haut niveau entre l'UE et le Panama en tant qu'instrument non contraignant.

UE-Colombie: Déclaration conjointe pour un dialogue sur l'environnement, l'action pour le climat et le développement durable et instrument non contraignant en vue de renforcer et d'élargir les relations

Le Conseil a approuvé la décision autorisant la Commission à engager des négociations au nom de l'UE sur une déclaration conjointe pour un dialogue sur l'environnement, l'action climatique et le développement durable avec la Colombie en tant qu'instrument non contraignant.

Cette déclaration conjointe vise à réaffirmer l'engagement des deux parties à coopérer sur le sujet et à instaurer un dialogue stratégique afin d'intensifier la coopération.

Le Conseil a également approuvé une décision autorisant le SEAE à engager, au nom de l'UE, des négociations sur un instrument non contraignant en vue de renforcer et d'élargir les relations entre l'UE et la Colombie.

Cet instrument non contraignant vise à démontrer l'engagement politique des deux parties à coopérer sur des priorités d'intérêt mutuel.

Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation des armes chimiques

Le Conseil a adopté une décision prorogeant la validité du régime de sanctions pour une période de 1 an, jusqu'au 16 octobre 2021.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Décision du Conseil relative à la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes

Le Conseil a adopté une décision relative à la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armements ainsi que la fiche d'impact budgétaire relative au financement d'activités visant à soutenir la mise en œuvre effective et l'universalisation du traité sur le commerce des armes (TCA). Ces projets incluent la promotion de contrôles efficaces des exportations d'armes par les pays tiers en soutenant les efforts déployés par ces derniers aux plans national et régional afin de rendre le commerce des armes conventionnelles plus responsable et transparent, et d'atténuer le risque de détournement d'armes vers des utilisateurs non autorisés.

Décision du Conseil modifiant la décision concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Nicaragua - réexamen

Le Conseil a adopté une décision prorogeant de 1 an, jusqu'au 15 octobre 2021, le cadre existant pour l'institution de mesures restrictives ciblées en raison de la situation au Nicaragua. La décision ne modifie pas la liste des personnes et entités sanctionnées.

Des sanctions à l'encontre du Nicaragua ont été imposées pour la première fois par le Conseil le 14 octobre 2019.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Décision du Conseil sur une action de l'Union européenne à l'appui du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies pour le Yémen (UNVIM)

Le Conseil a adopté une décision confirmant le renouvellement du soutien de l'UE en faveur du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies pour le Yémen.

Bosnie-Herzégovine: le Conseil adopte des conclusions sur l'opération EUFOR Althea

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Commission européenne - Nomination d'un nouveau membre

Le Conseil, d'un commun accord avec la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a procédé à la nomination de Mairead McGuinness en tant que nouveau membre de la Commission européenne.

Cette nomination fait suite à la démission de Phil Hogan et vaut pour la durée du mandat de la Commission restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre 2024.

Conformément à l'article 246 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le membre de la Commission démissionnaire est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par un nouveau membre de la même nationalité. Le nouveau membre est nommé par le Conseil d'un commun accord avec le président de la Commission, après consultation du Parlement européen.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Fonds pour la migration, les frontières et la sécurité

Le Conseil a adopté des orientations générales sur les règlements établissant respectivement l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas (doc. [10971/3/20](#)), le Fonds pour la sécurité intérieure (doc. [10972/2/20](#)) et le Fonds "Asile et migration" (doc. [10973/4/20](#)), dans le prolongement des orientations politiques fournies par le Conseil européen sur le CFP et le plan de relance en juillet 2020.

Des mandats de négociation partiels pour ces propositions, à l'exclusion des questions budgétaires et horizontales, avaient déjà été adoptés en juin 2019.

Rapport annuel d'Eurojust

Le Conseil a approuvé des conclusions sur le rapport annuel 2019 d'Eurojust ([doc. 10910/20](#)). Le Conseil se félicite de la publication du rapport annuel 2019 d'Eurojust et des progrès réalisés globalement par Eurojust dans l'accomplissement de sa mission consistant à faciliter et renforcer la coopération judiciaire entre les autorités nationales aux fins des enquêtes et des poursuites concernant les formes les plus graves de criminalité transfrontière, en particulier le terrorisme, la cybercriminalité, le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Les conclusions portent également sur la coopération judiciaire dans des circonstances extraordinaires, à la lumière de la pandémie de COVID-19, le nouveau cadre juridique, l'importance de la transition numérique, la coopération et les ressources à l'épreuve du temps.

Évaluation Schengen - Islande

Le Conseil a adopté une décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2019 de l'application, par l'Islande, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (nouvelle inspection). (doc. [11607/20](#))

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

Messages clés du comité de la protection sociale sur le rapport relatif au suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale

Le Conseil a approuvé les messages clés établis sur la base de l'examen annuel du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale et de l'évolution des politiques de protection sociale.

Dans l'accomplissement du mandat que lui confère l'article 160 du TFUE, le CPS élabore chaque année à l'intention du Conseil un rapport sur la situation sociale dans l'UE et sur l'évolution de la politique sociale dans les États membres, sur la base des dernières données et informations disponibles. (doc. [11371/20](#) + [11371/20 ADD1](#))

Messages clés du Comité de l'emploi établis sur la base du rapport annuel sur les résultats en matière d'emploi et du relevé des résultats en matière d'emploi

Le Conseil a approuvé les messages clés du Comité de l'emploi accompagnant le rapport annuel 2020 sur les résultats en matière d'emploi et le relevé des résultats en matière d'emploi.

Conformément au mandat que lui confère l'article 150 du TFUE, le Comité de l'emploi élabore chaque année à l'intention du Conseil un rapport sur la situation de l'emploi dans l'UE. Ce rapport figure dans le "Relevé 2020 des résultats en matière d'emploi", qui dresse le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et recense les principaux défis en matière d'emploi ainsi que les bons résultats en ce qui concerne le marché du travail à l'échelle de l'UE et dans chaque État membre. Les principales conclusions du Relevé 2020 sont résumées dans le rapport annuel 2020 sur les résultats en matière d'emploi. (doc. [11372/20 + 11372/20 COR 1 + 11372/20 ADD1](#))

TRANSPORT

Coopération avec les États-Unis en matière de sécurité aérienne

Le Conseil a adopté deux décisions relatives aux positions à prendre au nom de l'UE au sein du comité de surveillance bilatéral créé par l'accord entre les États-Unis d'Amérique et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine de la réglementation de la sécurité de l'aviation civile. Elles concernent la décision n° 0010 portant adoption de l'annexe 3 de l'accord (doc. [11003/19](#), [11004/19](#)) et la décision n° 0011 portant adoption de l'annexe 4 de l'accord (doc. [11008/19](#), [11009/19](#)).

Décision relative au transport international de marchandises par route

Le Conseil a adopté une décision (doc. [11044/20](#)) relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de gestion de la convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR, en ce qui concerne la proposition d'amendement à la convention.

POLITIQUE COMMERCIALE

Décision de présenter une demande visant à devenir membre de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)

Le Conseil a approuvé l'intention de la Commission d'ouvrir, au nom de l'UE, des négociations sur la demande de l'UE visant à devenir membre de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI). (doc. [11112/20](#))

À la suite de l'approbation du Conseil, la Commission enverra au Conseil, en temps utile, le projet de demande d'adhésion de l'UE à l'ICRI pour approbation.

Décision du Conseil relative au règlement des différends au sein du Comité APE

Le Conseil a adopté une décision (doc. [11303/20](#)) établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité APE. Ce dernier a été institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part.

La décision en question a trait à l'adoption des procédures de règlement des différends et du code de conduite des arbitres..

Décision relative à la liste d'arbitres dans le cadre du Comité APE

Le Conseil a adopté une décision (doc. [11304/20](#)) établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité APE. Ce dernier a été institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part.

La décision en question a trait à l'adoption de la liste des arbitres.

Décision relative au classement dans le cadre de l'Organisation mondiale des douanes

Le Conseil a adopté une décision (doc. [11246/20](#)) relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 66^e session du comité du système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes.

La décision en question a trait à l'adoption envisagée d'avis de classement, de décisions de classement, de modifications des notes explicatives du système harmonisé ou d'autres avis se rapportant à l'interprétation du système harmonisé, ainsi que de recommandations visant à assurer l'interprétation uniforme du système harmonisé dans le cadre de la convention sur le système harmonisé.

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Règlement de la Commission concernant les substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 en ce qui concerne les substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents. Le règlement proposé dresse la liste des substances dont l'utilisation pour le tatouage ou les maquillages permanents devrait être limitée ou interdite.

Le règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose. (doc. [9803/20 ADD 1](#))

Règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2018/985

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement de la Commission prolongeant de douze mois la période de transition prévue aux fins des limites d'émission et des procédures de réception UE par type pour les véhicules agricoles et forestiers en raison de la crise liée à la COVID-19.

Le règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen. (doc. [10211/20](#))

Directive (UE) de la Commission concernant l'étiquetage des substances parfumantes allergisantes dans les jouets

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une directive de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage des substances parfumantes allergisantes dans les jouets.

La directive modifie la liste des substances parfumantes allergisantes qui doivent être indiquées sur le jouet, sur une étiquette jointe, sur l'emballage ou sur un feuillet d'accompagnement, si elles ont été ajoutées aux jouets, lorsque leurs concentrations dépassent 100 mg/kg du jouet ou des composantes de celui-ci.

La directive de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut adopter la directive, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose. (doc. [10062/20](#)).

Directive (UE) de la Commission relative à l'interdiction de substances parfumantes allergisantes dans les jouets

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une directive de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'interdiction de substances parfumantes allergisantes dans les jouets.

La directive modifie la liste des substances parfumantes allergisantes qui sont interdites dans les jouets, en y ajoutant l'atranol, le chloroatranol et l'heptine carbonate de méthyle.

La directive de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut adopter la directive, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose. ([10061/20](#))

Règlement de la Commission modifiant le règlement REACH

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption du règlement de la Commission modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne les substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), les dispositifs relevant du règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil, les polluants organiques persistants, certaines substances ou certains mélanges liquides, le nonylphénol et les méthodes d'essai pour les colorants azoïques.

Le règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose. ([10054/20](#))

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

Règlement relatif à l'utilisation de colorants dans les substituts de saumon

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation de colorants dans les substituts de saumon. La modification concerne la catégorie de denrées alimentaires "Poissons et produits de la pêche transformés, y compris mollusques et crustacés".

Le règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen. ([11043/20](#), [10450/20 + ADD 1](#))

AGRICULTURE**Règlement concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides**

a) Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 1,4-diaminobutane, de 1-méthylcyclopropène, d'acétate d'ammonium, de bifénazate, de chlorantraniliprole, de chlorméquat, de cyprodinil, de chaux, de mandipropamide, de poivre, de pyridaben, de la substance "répulsifs: farine de sang", d'extraits d'algues et de chlorhydrate de triméthylamine, présents dans ou sur certains produits.

Le règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen ([10803/20](#), [10356/20](#) + ADD [1-2](#)).

b) Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant les annexes II, III, IV et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'azinphos-méthyl, de bentazone, de diméthomorphe, de fludioxonil, de flufénoxuron, d'oxadiazon, de phosalone, de pyraclostrobine, de la substance "répulsifs: tallol" et de téflubenzuron, présents dans ou sur certains produits.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen. ([10804/20](#), [10381/20](#) + ADD [1-2](#))

c) Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de bupirimate, de carfentrazone-éthyle, d'éthirimol et de pyriofénone présents dans ou sur certains produits. ([10802/20](#), [10355/20](#) + ADD [1-2](#))

Règlement relatif à l'autorisation des importations d'aliments pour animaux familiers en provenance de Géorgie

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 142/2011 en ce qui concerne les importations d'aliments pour animaux familiers en provenance de Géorgie. Le règlement modifié ajoute la Géorgie à la liste des pays tiers en provenance desquels les aliments transformés pour animaux familiers autres que les aliments en conserve peuvent être importés dans l'Union et transiter par celle-ci. ([10780/20](#), [9986/20](#) + ADD [1](#))

PÊCHE**Règlement fixant les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques applicables en mer Méditerranée et en mer Noire**

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement (UE) 2019/2236 fixant, pour 2020, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques applicables en mer Méditerranée et en mer Noire. Le règlement concerne les groupes de stocks suivants: rouget de vase, merlu, crevette rose du large, langoustine, crevette rouge. ([10485/20](#), 10577/20)

ENVIRONNEMENT**UE-Suisse: système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre**

Le Conseil a adopté deux décisions relatives à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué avec la Confédération suisse.

La première décision ([10961/20](#)) concerne le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre en ce qui concerne l'adoption de procédures opérationnelles communes.

La deuxième décision ([10962/20](#)) est également liée au couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, mais concerne plus concrètement la modification des annexes I et II de l'accord et l'adoption de normes techniques de couplage.